

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Budget général – Décision modificative 7

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille-vingt-deux et le dix-sept novembre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. MALLEIN. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. ROULAND. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. WDOVIK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS CHAON. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). GROS (Pouvoir D. WROBEL). MANSOZ (Pouvoir M-L. MARCHAIS). MANTEL (Pouvoir C. TAVEL). VANBERVLIET (Pouvoir A. BOIS). VEUILLET (Pouvoir D. ROSSI).

Le Président :

Explique que suite à l'évolution du point d'indice et au recrutement non permanent d'un agent technique pour le remplacement d'arrêts maladie, le CIAS manque de crédits au chapitre des charges de personnel pour finir l'année 2022,

Propose à l'assemblée d'augmenter la participation de la CCLA au budget du CIAS à hauteur de 10 000€ afin que celui-ci puisse payer les salaires du mois de décembre,

Explique que la décision modificative suivante doit-être effectuée sur le Budget général de la CCLA afin de subventionner le CIAS mais également afin d'augmenter les crédits au chapitre 65 de la CCLA :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-657362-020 : CCAS	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65738-020 : Autres organismes publics	0.00 €	10 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	20 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7472-020 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 500.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 500.00 €
Total FONCTIONNEMENT	10 000.00 €	20 500.00 €	0.00 €	10 500.00 €
Total Général		10 500.00 €		10 500.00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'augmenter la participation 2022 de la CCLA au CIAS de 10 000€,

APPROUVE la décision modificative à intervenir sur le Budget général de la collectivité,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, Le Président

